

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 24 avril 2023**

**Délibération n° CP-2023-2274**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Sainte-Foy-lès-Lyon

Objet : Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société Entreprendre pour humaniser la dépendance, de 26 lots de copropriété situés 2 rue Chantoiseau

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 avril 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

**Commission permanente du 24 avril 2023****Délibération n° CP-2023-2274**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Sainte-Foy-lès-Lyon

Objet : Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société Entreprendre pour humaniser la dépendance, de 26 lots de copropriété situés 2 rue Chantoiseau

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 5 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

Par arrêté du Président n° 2023-02-01-R-0086 du 1<sup>er</sup> février 2023, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente de 26 lots de copropriété situés 2 rue Chantoiseau à Sainte-Foy-lès-Lyon, pour un montant de 1 500 000 € plus 52 500 € TTC de commission d'agence à la charge de l'acquéreur, bien cédé partiellement occupé.

**II - Désignation des biens cédés**

Il s'agit des lots de copropriété suivants :

**1° - Dans le bâtiment à usage d'habitation**

- lot n° 181 : une cave au sous-sol portant le numéro 1 au plan des caves et représentant les 1/1 000 des parties communes générales,
- lot n° 182 : une cave au sous-sol portant le numéro 2 au plan des caves et représentant les 1/1 000 des parties communes générales,
- lot n° 183 : une cave au sous-sol portant le numéro 3 au plan des caves et représentant les 1/1 000 des parties communes générales,
- lot n° 184 : une cave au sous-sol portant le numéro 4 au plan des caves et représentant les 1/1 000 des parties communes générales,
- lot n° 185 : une cave au sous-sol portant le numéro 5 au plan des caves et représentant les 1/1 000 des parties communes générales,
- lot n° 186 : une cave au sous-sol portant le numéro 6 au plan des caves et représentant les 1/1 000 des parties communes générales,
- lot n° 187 : une cave au sous-sol portant le numéro 7 au plan des caves et représentant les 1/1 000 des parties communes générales,
- lot n° 188 : une cave au sous-sol portant le numéro 8 au plan des caves et représentant les 1/1 000 des parties communes générales,
- lot n° 189 : une cave au sous-sol portant le numéro 9 au plan des caves et représentant les 1/1 000 des parties communes générales,
- lot n° 190 : une cave au sous-sol portant le numéro 10 au plan des caves et représentant les 1/1 000 des parties communes générales,
- lot n° 191 : un appartement au rez-de-chaussée dénommé Appartement A de type F3, composé d'un hall,

3 pièces, cuisine, salle d'eau, WC et représentant les 46/1 000 des parties communes générales,  
- lot n° 192 : un appartement au rez-de-chaussée dénommé Appartement B de type F5, composé d'un hall, 5 pièces, cuisine, salle d'eau, WC et représentant les 77/1 000 des parties communes générales,  
- lot n° 193 : un appartement au 1<sup>er</sup> étage dénommé Appartement A1 de type F4, composé d'un hall, 4 pièces, cuisine, salle d'eau, WC et représentant les 58/1 000 des parties communes générales,  
- lot n° 194 : un appartement au 1<sup>er</sup> étage dénommé Appartement B1 de type F5, composé d'un hall, 5 pièces, cuisine, salle d'eau, WC et représentant les 77/1 000 des parties communes générales,  
- lot n° 195 : un appartement au 2<sup>ème</sup> étage dénommé Appartement AII, de type F4, composé d'un hall, 4 pièces, cuisine, salle d'eau, WC et représentant les 58/1 000 des parties communes générales,  
- lot n° 196 : un appartement au 2<sup>ème</sup> étage dénommé Appartement BII de type F5, composé d'un hall, 5 pièces, cuisine, salle d'eau, WC et représentant les 77/1 000 des parties communes générales,  
- lot n° 197 : un appartement au 3<sup>ème</sup> étage dénommé Appartement AIII de type F4, composé d'un hall, de 4 pièces, cuisine, salle d'eau, WC et représentant les 58/1 000 des parties communes générales,  
- lot n° 198 : un appartement au 3<sup>ème</sup> étage dénommé Appartement BIII de type F5, composé d'un hall, 5 pièces, cuisine, salle d'eau, WC et représentant les 77/1 000 des parties communes générales,  
- lot n° 199 : un appartement au 4<sup>ème</sup> étage dénommé Appartement AIV de type F4, composé d'un hall, 4 pièces, cuisine, salle d'eau, WC et représentant les 58/1 000 des parties communes générales,  
- lot n° 200 : un appartement au 4<sup>ème</sup> étage dénommé Appartement BIV de type F5 composé d'un hall, 5 pièces, cuisine, salle d'eau, WC et représentant les 77/1 000 des parties communes générales.

Ces lots constituent l'intégralité des lots composant le bâtiment indépendant à usage d'habitation.

## **2° - Dans le bâtiment F (garages)**

- lot n° 202 : un garage portant le n° 2 au plan des garages et représentant les 6/1 000 des parties communes générales,  
- lot n° 203 : un garage portant le n° 3 au plan des garages et représentant les 6/1 000 des parties communes générales,  
- lot n° 204 : un garage portant le n° 4 au plan des garages et représentant les 6/1 000 des parties communes générales,  
- lot n° 205 : un garage portant le n° 5 au plan des garages et représentant les 6/1 000 des parties communes générales,  
- lot n° 206 : un garage portant le n° 6 au plan des garages et représentant les 6/1 000 des parties communes générales,  
- lot n° 207 : un garage portant le n° 7 au plan des garages et représentant les 6/1 000 des parties communes générales.  
- le tout bâti sur terrain propre cadastré AE 37 d'une superficie de 1 201 m<sup>2</sup>, situé 2 rue Chantoiseau à Sainte-Foy-lès-Lyon.

## **III - Conditions de la cession**

Les biens ont été préemptés pour le compte de la société Entreprendre pour humaniser la dépendance, qui s'est engagée à préfinancer l'acquisition, en vue de développer une nouvelle offre de logement social sur la base de 10 logements en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) pour une surface utile d'environ 739,40 m<sup>2</sup>.

Aux termes de la promesse d'achat, la société Entreprendre pour humaniser la dépendance, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole les biens précités, cédés partiellement occupés, au prix de 1 552 500 € correspondant au montant de la préemption et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition, y compris contentieux.

La société Entreprendre pour humaniser la dépendance aura la jouissance des biens à compter du jour où la Métropole en aura, elle-même, la jouissance ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 18 janvier 2023, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la cession, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 1 552 500 €, à la société Entreprendre pour humaniser la dépendance, d'un immeuble cédé partiellement occupé, situé 2 rue Chantoiseau à Sainte-Foy-lès-Lyon, cadastré AE 37 d'une superficie totale de 1 201 m<sup>2</sup>, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en vue de développer une nouvelle offre de logement social.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 23 janvier 2023 pour un montant de 68 000 000 € en dépenses et 68 069 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O7862.

**4° - La somme** à encaisser ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 458200, pour un montant de 1 552 500 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 25 avril 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230424-302356-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 avril 2023 Date de réception préfecture : 25 avril 2023
---